

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DE
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1950



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

MDCCLII

MERCREDI 31 MAI A 14 HEURES.

PRÉSIDENCE DE MM. ADRIEN BLANCHET ET MAURICE TOUSSAINT.

M. le Commandant MARTIGNON, vice-président de la Société archéologique et historique du Limousin.

Armoiries figurant sur des plaques de cheminée provenant de la Forge de Mondon (Haute-Vienne). — Ces plaques, au nombre de sept, proviennent de la Forge de Mondon, située au Nord du département de la Haute-Vienne entre les bourgs de Cromac et de Mailhac, qui fonctionna de 1607 à 1868.

La première de ces taques, du début du XVII^e siècle, est aux armes de René de Lage, S^r de Puylaurent, le père du fameux duc de Puylaurent, qui fut favori du duc d'Anjou Gaston de France.

La seconde, également du XVII^e siècle, porte les armoiries de la famille Guibert et fut vraisemblablement coulée pour Pierre Guibert, maître de la Monnaie de Limoges de 1612 à 1619.

La première de ces taques, du début du XVII^e siècle, est aux armes de René de Lage, S^r de Puylaurent, le père du fameux duc de Puylaurent, qui fut favori du duc d'Anjou Gaston de France.

La seconde, également du XVII^e siècle, porte les armoiries de la famille Guibert et fut vraisemblablement coulée pour Pierre Guibert, maître de la Monnaie de Limoges de 1612 à 1619.

La troisième est aux armes des Martin de la Goutte-Bernard. Elle est datée de 1640 et appartient probablement à Louis Martin, S^r de la Goutte-Bernard, époux en premières noces de Silvie de Benoist, en secondes de Louise Pisson.

La quatrième fut faite pour Pierre de Montmorency-Laval qui, à la suite de son mariage, en 1681, avec Marie de Salignac, était devenu marquis de Magnac et baron d'Arnac.

La cinquième, du début du XVIII^e siècle, porte les armes de fantaisie du Roi de Notre-Dame des Miracles de Mailhac, c'est-à-dire du « Roi » annuel de l'importante confrérie religieuse qui avait pour patronne cette vierge miraculeuse.

La sixième taque, datée de 1761, porte les armoiries de la famille Augier de Moussac.

Enfin la septième fut offerte au jurisconsulte Jean-François Dissandes de Bogenet, S^r de Lavillatte, aux environs de 1767, par la famille de Rochechouart, propriétaire de la Forge de **Mondon**, en reconnaissance de services rendus.

FIGURANT

SUR DES PLAQUES DE CHEMINÉE

PROVENANT

DE LA FORGE DE **MONDON** (HAUTE-VIENNE),

PAR M. LE COMMANDANT MARTIGNON.

Le programme du 75^e Congrès des Sociétés savantes comprenant le paragraphe suivant : « Recueillir les armoiries qui subsistent sur les monuments publics ou privés, en particulier sur les plaques de cheminée », nous avons cru intéressant de donner ici la description de sept taques provenant de la Forge de **Mondon** et décorées d'armoiries.

Ces renseignements sont extraits en grande partie d'un travail présenté par nous à la Société archéologique et historique du Limousin et intitulé : « Plaques de Cheminée provenant de la Forge de **Mondon** (1607-1868) ».

La Forge de **Mondon** se trouvait au nord de l'actuel département de la Haute-Vienne, entre les bourgs de Cromac et de **Mailhac**.

Elle fut fondée en 1607 par Guillaume Pot, seigneur de Rhodes et de **Mondon**, Grand Maître des Cérémonies de France, et fonctionna jusqu'en 1868, avec des fortunes heureuses ou malheureuses, mais avec une seule longue interruption, de 1792 à 1812. Puis elle fut balayée le 16 août 1868 à la suite d'une inondation provoquée par un violent orage.

Nous nous sommes attaché à rechercher et à dessiner les taques

sorties de cette forge, et nous avons eu la bonne fortune d'en retrouver déjà 55, se rattachant à 30 types différents. Voici la description de 7 d'entre elles décorées d'armoiries, armoiries dont six appartiennent à des familles de la région et une à une confrérie religieuse.

1. *ARMES DE RENÉ DE LAGE, SEIGNEUR DE PUYLAURENT*
(début du xvii^e s.) [fig. 1].

Écu aux armes de la famille de Lage, qui sont « D'or, à la croix de gueules » ; écu sommé d'un casque taré de profil et orné de lambrequins. Supports : deux griffons. Le tout inclus dans un octogone, inscrit lui-même dans une circonférence dessinée par une couronne de laurier. Au-dessus de cette couronne, fleuron accompagné de deux feuilles d'acanthé divergentes. Au-dessous, cul-de-lampe à demi-effacé par l'ardeur du feu.

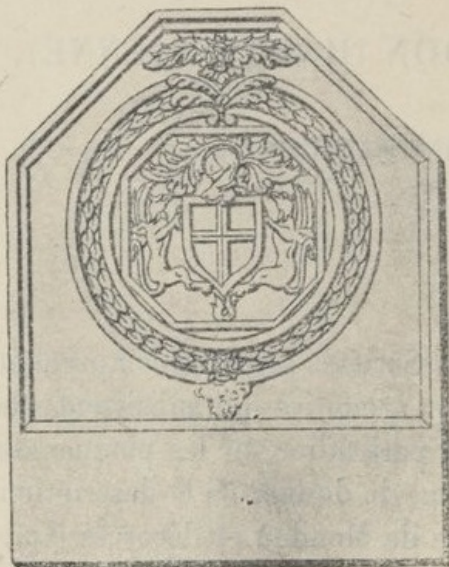


Fig. 1.

Cette taque provient du Château de Puylaurent, qui s'élevait à 1 kilom. 5 des Grands-Chézeaux⁽¹⁾, et qui, vendu à la Révolution comme bien national, fut détaillé en 1825 pour construire de ses pierres de petites maisons particulières. Puylaurent, qui était un fief de la Terre-aux-Feuilles, avait été cédé en 1540 par François Pot, Seigneur de Rhodes, à René de Lage, Seigneur de Chazelet, et resta dans cette famille jusqu'en 1645.

La plaque est aux armes de René de Lage, Seigneur de Puylaurent, sous-gouverneur du duc d'Anjou, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, lequel avait épousé, le 16 novembre 1602, Jeanne Pot, fille de Guillaume Pot, Seigneur de Rhodes, et de Jacqueline de La Chastre.

(1) Commune de la Haute-Vienne, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, arrondissement de Bellac.

Il fut le père du fameux « Duc de Puylaurent » qui, après avoir été le favori du duc d'Anjou, Gaston de France, frère de Louis XIII, après avoir été nommé duc et pair en 1634, devait connaître la disgrâce, puis mourir emprisonné à Vincennes l'année suivante.

La famille de Lage ou de Laage était originaire du Berry.

Hauteur : 0 m. 89. Largeur : 0 m. 70.

M^{me} Lafay, aux Grands-Chézeaux.

(Cette plaque n'avait pas encore été signalée.)

2. ARMES DE LA FAMILLE GUIBERT (xvii^e s.) [fig. 2].

Écu ovale portant : « De ... à l'aigle bicéphale de..., au chef de ... chargé de trois heaumes ou casques de profil de ... posés en fasce ». L'écu surmonté d'un casque taré de face et orné de lambrequins. Le tout posé sur un cartouche à enroulements. La plaque est entourée d'une bordure chargée d'enroulements en feuilles d'acanthé.

Ces armes sont indiquées et dessinées avec une disposition différente dans l'Armorial de Poncet⁽¹⁾. Ce dernier les énonce ainsi : « Partie : au 1^{er} d'azur à l'aigle d'or (le dessin montre une demi-aigle bicéphale), au 2^e d'azur à trois heaumes d'argent posés 2 et 1 ». Poncet ajoute : « Il y a des Guyberts qui ont des heaulmes du costé droit, et l'aigle à moytié au costé gauche ; que semble estre meilleur ; le champ de l'aigle est d'or et lad. aigle noyre ». Ainsi notre peintre connaissait déjà une variante, et comme disposition des pièces et comme émaux, des armes de cette famille. Notre taque en révèle une troisième, différant par sa disposition des deux signalées par Poncet. Quant aux émaux, rien ne les distingue.



Fig. 2.

⁽¹⁾ *Bulletin de la Soc. arch. et Hist. du Limousin*, t. LII, 1903, pl. I, p. 424 et t. LIV, 1905, p. 364.

A qui attribuer cette plaque? Il s'agit probablement d'un personnage ayant un certain train de vie et occupant une certaine situation, pour qu'il ait pris la peine de faire sculpter et couler une taque à ses armes.

La famille Guibert occupa de nombreux emplois dans la Monnaie de Limoges. Or, à l'époque marquée par le style de cette plaque, un Pierre Guibert était Maître de la Monnaie (1612-1619). De plus ce dernier devait avoir quelques préoccupations héraldiques, car il adopta pour différent un « heaume », pièce empruntée aux armoiries de sa famille. Il est donc vraisemblable que cette taque fut faite pour Pierre Guibert.

Hauteur : 0 m. 965. Largeur : 0 m. 75.

Commandant Martignon, Château de La Vau-Pot, commune de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).

(Cette taque n'avait pas encore été signalée.)

3. ARMES DE LA FAMILLE MARTIN DE LA GOUTTE-BERNARD (1640) [fig. 3].

Écu portant : « Parti : au 1, de ... à la fasce ondée de ... au 2, de ... à l'aigle éployée et couronnée de ... ». Au-dessus, casque taré de profil et orné de lambrequins. Supports : deux lions posés sur un cul-de-lampe à volutes.

En haut de la taque, date 1640.

Cette plaque est aux armes de la famille Martin de la Goutte-Bernard, qui portait : « D'argent à la fasce ondée d'azur », et l'une des plaques que nous avons vues se trouve encore en place dans la grande cuisine du Château de la Goutte-Bernard, qui s'élève près des Grands-Chézeaux.

Louis XI avait octroyé, par lettres patentes de 1472 ou 1474, à Léonard Martin, anobli en 1462, la permission de construire un château-fort à la Goutte-Bernard. En 1640, date inscrite sur la taque, le seigneur de la Goutte-Bernard était Louis, fils de Jean Martin et de Françoise d'Aubusson. Ce Louis avait épousé en premières noces Silvie de Benoist par contrat du 29 août 1603; en secondes noces Louise Pisson. Il fut inhumé le 22 février 1665 dans l'église des Chézeaux, à l'âge de 82 ans.

Hauteur : 1 mètre. Largeur : 0 m. 92.

1° M. de Verneuil, Château de la Goutte-Bernard; 2° et 3° deux autres à Saint-Sulpice-les-Feuilles et à Mailhac, chez des descendants de André Guillerot, Maître de la forge de Mondon de 1663 à 1646, donc à l'époque de la fonte de cette plaque.

(Cette taque avait déjà été signalée par M. Drouault⁽¹⁾, mais avec certaines erreurs. Il écrivait en effet : « On voit un écusson parti : au premier des trois fascés ondées des Rochechouart; au second une chimère. On sait que la forge de Mondon a été justement possédée à la fin du XVIII^e siècle par cette famille. » Or, d'abord, il n'y a pas « trois fascés », mais une seule, ainsi que cela apparaît nettement par le relief. Il ne s'agit donc pas des armes des Rochechouart. Ensuite le second parti n'est pas chargé d'une « Chimère », mais d'une « Demi-aigle bicéphale et couronnée ». Enfin,



Fig. 3.

cette taque est datée de 1640, époque où la forge n'appartenait pas aux Rochechouart, mais aux Pot de Rhodes.)

4. ARMES DE PIERRE DE MONTMORENCY-LAVAL (fin du XVII^e s.) [fig. 4].

Écusson ovale aux armes des Montmorency-Laval, qui sont : « D'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, la croix chargée de cinq coquilles d'argent. » (Ces coquilles constituent la brisure de la branche des Laval.)

L'écusson est soutenu par deux palmes croisées et surmonté par un Soleil à visage humain, ce Soleil emblème de Louis XIV. Plus haut se trouve une couronne ducale, à cinq fleurons en feuilles d'ache.

Pierre de Montmorency-Laval épousa en 1681 Marie de Salignac, fille de Antoine, marquis de Magnac⁽¹⁾ et baron d'Arnac⁽²⁾, et,

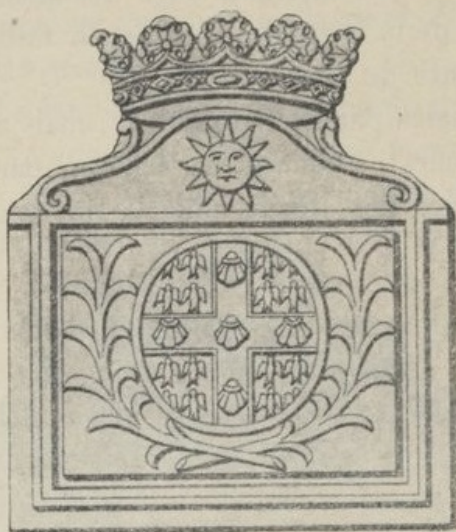


Fig. 4.

« marquis », alors qu'il s'agit, en réalité, d'une couronne de « duc ».)

par ce mariage, devint lui-même marquis de Magnac et baron d'Arnac. Son beau-père était mort en 1687.

Hauteur : 0 m. 90. Largeur : 0 m. 76.

M^{me} Massard, aux Brosses-Chantaud, commune d'Arnac-la-Poste.

M. Breuillaux, à Arnac-la-Poste.

(Cette taque a été signalée par M. Drouault, mais il indique une couronne de

5. ARMES DU ROI DE N.-D. DES MIRACLES DE MAILHAC (xviii^e s.) [fig. 5].

Écu chargé d'une étoile à cinq branches et surmonté d'une couronne fermée de fantaisie. Cet écu est soutenu de deux palmes croisées et liées par un ruban. Le tout inclus dans un cercle.

Ce sont les armes de fantaisie du Roi de N.-D. des Miracles de Mailhac. On les retrouve, paraît-il, dans d'autres régions.

L'église de Mailhac⁽²⁾ est encore un lieu de pèlerinage très fréquenté, dans lequel on vient vénérer N.-D. des Miracles. Il y avait jadis dans ce bourg une importante Confrérie qui organisait, à l'occasion de la fête de sa patronne, des processions costumées, généralement terminées par un grand banquet. Cet usage était assez répandu en Limousin sous le nom de « Reinage » ou de « Royauté », parce que les personnages qui présidaient aux cérémonies portaient les titres de « Roi » et de « Reine » et que leurs compagnons se distribuaient les diverses dignités d'une cour.

Les documents relatifs à la Royauté de N.-D. des Miracles existent depuis 1624. Le Roi, qui était nommé pour un an, fut souvent le

⁽¹⁾ Magnac-Laval, chef-lieu de canton de l'arr. de Bellac, Haute-Vienne.

⁽²⁾ Communes du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles, Haute-Vienne.

Maître de Forge de **Mondon**, chose normale, puisque ce personnage, maître de la forge dont les principaux bâtiments se trouvaient sur le territoire de la paroisse de **Mailhac**, était, après les Seigneurs de **Mondon**, non résidents, le plus important paroissien. Il est donc probable que c'est l'un de ces maîtres de forge qui, étant nommé « Roi », fit sculpter, puis couler cette taque.

L'étoile qui charge cet écusson de fantaisie est l'emblème de la Vierge Marie, patronne de la Confrérie; c'est l'« étoile du matin » des litanies de la Vierge. La couronne fermée est une couronne de souverain, mais, ne répondant à aucun modèle connu, c'est l'emblème de dignité d'un souverain de fantaisie. Bref le tout constitue les armoiries du Roi de N.-D. des Miracles de **Mailhac**.



Fig. 5.

Hauteur : 0 m. 54. Largeur : 0 m. 53.
M^{me} Plaignaud, au Baillage, Arnac-la-Poste.
(Cette plaque n'avait pas encore été signalée.)

6. ARMES DE LA FAMILLE AUGIER DE MOUSSAC (1761) [fig. 6].

Écusson ovoïde chargé de trois croix posées en pal et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux cygnes contournés. Le tout posé sur un cartouche à coquilles de style rocaille. Au-dessus, date en gros chiffres : 1761.

Cette taque est aux armes de la famille Augier de Moussac. « D'or, à trois croix de sable posées en pal. »

Cette famille, originaire du Poitou, était possessionnée à Arnac.



Fig. 6.

Hauteur : 0 m. 655. Largeur : 0 m. 71.

M^{me} Guillerot, à Arnac-la-Poste.

Une taque semblable se trouve dans l'ancien Hôtel de la famille de Gartempe, à la Souterraine ⁽¹⁾.

(Cette dernière avait été signalée par M. J. Boulaud ⁽²⁾, qui n'avait pu en identifier les armes.)

7. ARMES DE JEAN-FRANÇOIS DISSANDES DE BOGENET (vers 1767) [fig. 7].

Écusson ovale aux armes des Dissandes, qui sont : « Coupé : au 1 fascé d'argent et de vair de quatre pièces, chaque fasce d'argent chargée de quatre compons de gueules ; au 2 d'azur à la licorne

d'argent couchée sur une terrasse de même ».

L'écusson surmonté d'un casque taré de face et orné de lambrequins. Supports : deux lévriers, ces derniers posés sur des volutes qui s'échappent d'une coquille placée sous l'écu.

D'après la tradition ⁽³⁾, Jean-François Dissandes de Bogenet, Seigneur de Lavillatte, Monlevade, Pionnat, Ballayte, né en 1719, conseiller du roi, passait pour un jurisconsulte d'une haute valeur et d'un



Fig. 7.

grand désintéressement. Dans de graves circonstances il accepta de donner à plusieurs membres de la famille de Rochechouart des conseils qui furent suivis d'un plein succès. Il refusa tout honoraire. Comme les Rochechouart possédaient alors la Forge de **Mondon**, afin de témoigner leur reconnaissance au jurisconsulte, ils firent fondre de nombreuses plaques aux armoiries de sa famille, et les lui offrirent en souvenir.

(1) Creuse.

(2) *Là Chatellenie de Saint-Étienne-de-Fursac et ses Seigneurs*, p. 72.

(3) H. de Lavillatte, «Plaque de cheminée aux armes des Dissandes, de Lavillatte», *Mém. de la Soc. des Sc. N. et arch. de la Creuse*, t. XX.

Famille originaire de la Marche.

Cette taque aurait été fabriquée peu après 1767.

Hauteur : 0 m. 72. Largeur : 0 m. 53.

On en connaît encore d'assez nombreux spécimens, dont :

- quatre au château de Lavillatte⁽¹⁾;
- un au château de Bogenet⁽²⁾;
- deux à Versailles, chez M^me la marquise de Ligondès (dont la mère était née Dissandes de Monlevade);
- un au château de Vost, près Lourdoueix-Saint-Pierre⁽³⁾;
- trois au n° 33 de la rue du Prat, à Guéret.

*
* *

Nous avons jugé sans intérêt de signaler ici les taques, provenant de la Forge de **Mondon**, qui sont ornées des armes de France.

Commandant MARTIGNON.

⁽¹⁾ Commune de Saint-Sulpice-le-Guéretois, près Guéret, Creuse.

⁽²⁾ Creuse.

⁽³⁾ Creuse, canton de Bonnat.